

Compte-rendu du conseil communautaire du 10 mars 2016 – Ste Agathe la Bouteresse

Nombre de sièges : 31 / Nombre de conseillers titulaires présents : 26 / Nombre de conseillers titulaires absents : 5 / Nombre de conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : 1
Nombre de procurations : 3 / Nombre de votants : 30

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie,
Arthur : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)
Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean, CHAZELLE Laure, JANUEL Roland, DECHAVANNE Alice, REGEFFE Robert,
Bussy-Albieux : VIAL Bernard, LEFEBVRE Georgette (suppléante sans pouvoir de vote),
Cezay : COUDOURE Hubert, CHARRET Claude (suppléante sans pouvoir de vote)
Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André,
Leigneux : MIOCHE Bernard,
L'Hôpital sous Rochefort : GUILLIN Dominique, COSTON Pascal (suppléant sans pouvoir de vote)
Marcilly le Châtel : GOUBY Thierry, BOURSIER Adeline
Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard (suppléant sans pouvoir de vote)
Montverdun : BRUN Michel, MATRAT Martine,
Sail sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine,
Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle, FOREST Pierre,
Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles,
Saint Sixte : ESSERTEL Philippe,
Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, PARDON Nicole
Sainte Foy Saint Sulpice : MIOMANDRE Mickaël,
Trelins : DURRIS Roland (suppléant)

Excusés : BENOIT Roland (Ailleux), PEAN Laurent (Leigneux), CHARLIN Emmanuel (Montverdun), REYNAUD André (St Laurent Rochefort), RAVEL Jean-Paul (Trelins)

Mandants	commune	Mandataires	commune
SOULIER Mathilde	Boën sur Lignon	CHAZELLE Laure	Boën sur Lignon
MOULLIER Lucien	Boën sur Lignon	DREVET Pierre	Ste Agathe la Bouteresse
PERRIN Danie	Marcilly le Châtel	BOURSIER Adeline	Marcilly le Châtel

Monsieur Pierre DREVET, Président, ouvre la séance. Il précise l'avancement du projet de réhabilitation de l'ancien site Imérys avec notamment l'entreprise Luxel qui vient de déposer les panneaux de chantier sur le site de la future ferme photovoltaïque mais aussi le démarrage à venir d'une étude de faisabilité sur la partie site de loisirs. Il rend compte des pouvoirs donnés et aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 23 février 2016

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

2. Complexe sportif intercommunal

a. attribution du marché de travaux de restructuration

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, rappelle les grandes lignes de ce projet, qui comprend la restructuration de l'ancien gymnase, construit par la commune de Boën sur Lignon dans les années 80, mais aussi la réalisation de l'aire d'athlétisme qui sera peut-être à nouveau envisagée compte tenu du niveau d'aides publiques qui pourrait être obtenu. Les travaux prévus consistent donc en la mise en accessibilité, la restructuration des vestiaires, la réfection de la toiture, des huisseries et menuiseries de la salle d'arts martiaux et le changement du sol sportif. Il remercie les services de la communauté de communes pour le dossier de demande de subvention qui est en cours d'instruction par nos partenaires et semble en bonne voie, ainsi que pour l'analyse des offres. Faisant suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 19/01/2016 et à la date limite de réception des offres au 22/02/2016-12h, la commission d'examen des offres, réunie par 3 fois en présence du maître d'œuvre Emmanuel CREMONESI, propose, au vu du classement des offres reçues et après négociation, une entreprise attributaire pour chacun des 10 lots de travaux. Il est rappelé que les critères d'appréciation des offres étaient pour 70% le prix et 30% la valeur technique. 87 offres ont été reçues dont 16 pour un même lot. Il souhaite d'ailleurs remercier les membres de la commission d'examen des offres qui ont bien œuvré.

Il présente le tableau de synthèse des offres des entreprises qu'il est proposé de retenir. Il précise que pour toutes les offres, les options proposées ont toutes été retenues. Il souligne

que le montant total ne sera pas le montant définitif des travaux à engager, compte tenu de la rédaction de certains documents administratifs du marché, qui ne nous permettent pas d'ajuster le montant définitif compte tenu des options retenues.

	entreprise proposée	€ HT
Lot 1 Maçonnerie	CHAZELLE BONFILS	20 186,75 €
Lot 2 Etanchéité toiture	PALLANCHE	92 752,00 €
Lot 3 Menuiserie	FAURE	56 296,82 €
Lot 4 Plâtrerie peinture	FOREZ DECOR	40 987,55 €
Lot 5a Plomberie	PLOMBERIE FOREZIENNE	23 570,56 €
Lot 5b Chauffage	LACASSAGNE	25 965,60 €
Lot 6a Carrelage	ARCHIMBAUD	29 987,18 €
Lot 6b Sol sportif	AUBONNET	56 493,00 €
Lot 7 Electricité	GAYRAUD	25 995,00 €
Lot 8 Désamiantage	AMIANTE RECYCLIN	22 337,80 €
TOTAL		394 572,26 €

Il souligne que les montants de marchés à attribuer ce soir sont inférieurs aux estimations prévisionnelles qui nous ont servi au dépôt des dossiers de demande de subvention. Il détaille le contenu des options proposées. Il souligne que les entreprises sont assez proches géographiquement de notre territoire.

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées, Mme Laure CHAZELLE, conseillère communautaire à Boën sur Lignon, ne prenant pas part au vote, la proposition d'attribution telle que présentée pour un montant de 394 572,26 € HT est validée à l'unanimité.

Il rappelle par ailleurs le calendrier prévisionnel de réalisation de ces travaux, dès le 11/04 pour l'étanchéité, le 17/05 pour le désamiantage supposant un confinement du bâtiment, et une fin attendue au 31/07, le délai d'exécution prévu est de 4 mois. Il rappelle le plan de financement initial de l'opération avec les subventions obtenues ou en cours de la Région (34 089 €) et du Département (140 000 €). Les décisions de l'Etat ne sont pas encore connues. Il précise que les premiers travaux sont prévus durant les vacances de printemps pour essayer de limiter au maximum les contraintes pour les utilisateurs du bâtiment. Il rappelle toutefois que le bâtiment A reste utilisable pendant toute la durée des travaux.

M. le Président complète en précisant à l'assemblée que pour limiter les contraintes des travaux sur les utilisateurs, et plus particulièrement pour la pratique des arts martiaux, une autre salle est recherchée de la mi-mai à fin juin.

b. convention avec Grdf pour l'installation d'un équipement de télérelève en toiture

M le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que GRDF prévoit à horizon 2018 la mise en place de compteurs communicants pour faciliter la télérelève des consommations gaz des abonnés et améliorer ainsi la gestion de leur consommation. GRDF sollicite pour ce faire la mise à disposition de la toiture du gymnase A (le plus récent) afin d'installer du matériel de télétransmission des informations de consommations : pose de 1 ou 2 boîtiers et installation de 1 à 4 antennes sur un mât d'une hauteur d'1 m. Il précise les conditions de la convention telle que proposée pour cette mise à disposition, à savoir une durée de convention sur 20 ans, résiliable pour tout motif, Grdf ayant alors un délai de 6 mois pour démonter et une redevance annuelle de 50 € HT. Grdf a besoin de se connecter au tableau général électrique.

M. Pierre VERDIER, Maire de Marcoux, suggère que le montant de la redevance soit renégocié

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, avec 4 abstentions, la convention telle que proposée est validée.

3. Environnement :

a. Renouvellement de la convention avec la chambre d'agriculture pour le suivi des exploitations agricoles utilisant notre broyat végétal

M. le Président rappelle à l'assemblée que depuis la réalisation en 2010 de la plateforme de stockage et de broyage des déchets végétaux à la déchèterie intercommunale de la Presle, la chambre d'agriculture de la Loire assure chaque année le suivi et les relations avec les

exploitations agricoles du territoire qui acceptent l'évacuation de notre broyat pour le bon fonctionnement du co-compostage à la ferme. Cette mission donne lieu à une convention pour paiement des frais techniques et agronomiques correspondants, qu'il est proposé de renouveler. Pour 2016, le montant de cette convention est de 3 433,69 € HT. En 2015, ce sont 745 tonnes de broyat qui ont été livrées chez 9 exploitants agricoles en 3 campagnes. Le broyat est de très bonne qualité y compris d'un point de vue agronomique.

M. le Président informe l'assemblée que ce suivi est nécessaire et de qualité, les exploitants agricoles concernés sont satisfaits de cette filière.

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, à l'unanimité, la convention telle que présentée est validée.

b. Approbation d'une convention pour l'accueil d'un stagiaire pour l'aide à la réalisation du rapport d'activités du service des déchets ménagers

M. le Président propose ensuite à l'assemblée d'approuver une convention avec l'IUT, institut universitaire de technologie, de Saint Etienne pour l'accueil d'une étudiante, en DUT génie biologique et génie de l'environnement sur 10 semaines, qui sera notamment chargée de rédiger le rapport annuel 2015 du service des déchets ménagers. Mme Clara BERLANDE sera accueillie du 18 avril au 24 juin 2016.

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, à l'unanimité, la convention telle que proposée est validée.

4. Adhésion au service hygiène et sécurité du centre de gestion de la Loire

M. le Président présente à l'assemblée la convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion de la Loire pour pouvoir bénéficier de la prestation "inspection hygiène sécurité" car il est obligatoire pour nous d'avoir un ACFI agent chargé des fonctions d'inspection. La période des visites est variable. Pour notre collectivité, on peut penser qu'une visite tous les 2 ans sera suffisante.

M. le 1^{er} Vice-Président complète en précisant qu'une autre possibilité serait de former un agent en place pour ces fonctions d'inspection ; il est préférable, au vu de la taille de notre structure, d'utiliser des prestations du centre de gestion.

A la demande de Mme Josiane BALDINI, Maire d'Arthun, M. le 1^{er} Vice-Président précise que le forfait annuel d'adhésion est de 51 €, et le coût de la prestation à la journée est de 1 015 € HT avec rédaction du rapport. M. Hubert COUDOURL, Maire de Cezay, précise qu'il s'abstiendra sur ce sujet souhaitant pouvoir continuer à gérer son personnel communal en toute responsabilité.

M. Philippe ESSERTEL, Maire de Saint Sixte, souligne que l'année prochaine du fait du rapprochement des territoires, nous devrions être avec Loire Forez et que si cette mission d'inspection doit avoir lieu tous les 2 ans, il est peut-être préférable d'attendre.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que cette mission d'inspection a un caractère obligatoire pour la communauté comme pour les communes, et qu'elle doit être réalisée dès cette année ; il rappelle que nous sommes engagés avec certaines communes dans un groupe de travail pour la rédaction du document unique avec le centre de gestion.

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, avec 16 abstentions, la convention telle que proposée est adoptée.

5. Chemins de randonnée : chemin de Montaigne et Chemin de Céladon – Chemins de l'Astrée

a. approbation d'une convention avec le comité départemental de la randonnée pédestre pour les frais d'homologation, de balisage et d'édition de fiches numériques pour le Chemin de Montaigne

M. Bernard MIOCHE, Vice-Président, rappelle que le chemin de Montaigne concerne 29 communes, 7 communautés de communes, 3 départements et une seule région depuis le 1^{er} janvier 2016. Ce chemin a été labellisé depuis octobre 2015 en GR, le GR 89. Il est sur le thème du voyage et de la rencontre. Il relie le GR3 et GR7 à travers le Forez. Le chemin rejoint Thiers à Brussieu à l'heure actuelle sur 117 km. A court terme, il est souhaité que le chemin relie Clermont Ferrand à Lyon et ce sera l'objet, entre autres, du prochain comité de pilotage. Le comité départemental de la randonnée pédestre propose une convention pour assumer les frais d'homologation, de balisage et d'édition de 9 fiches numériques de ce chemin de grande randonnée (GR 89). Ces fiches seront accessibles via Internet sur les sites de randonnée. Ces

9 fiches recensent également les hébergements et la restauration disponibles à moins de 3 km du chemin. Les frais de chacune des 7 communautés de communes engagées dans le projet seront ensuite calculés au prorata du nombre de kilomètres traversés. Le coût global est de 12 714 € ; il est détaillé en séance. Pour notre communauté de communes le coût brut serait de 3 558 € au vu de nos 32,7 km de chemin.

M. le Vice-Président souhaite tout particulièrement remercier M. Marius BARJAT qui s'implique beaucoup dans ce projet avec M. Michel CELLIER et bien d'autres. Un modèle de fiche est projeté en séance.

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, à l'unanimité, la convention telle que proposée est validée.

b. demande de subvention au Département de la Loire et à la Région (contrat de développement durable en Rhône-Alpes CDDRA des pays du Forez) et approbation d'une convention avec les communautés de communes concernées pour une maîtrise d'ouvrage déléguée pour le Chemin de Montaigne

M. Bernard MIOCHE, Vice-Président, précise à l'assemblée que compte tenu de la situation actuelle du projet et des règles applicables en 2016 pour les subventions départementales, si l'on veut pouvoir espérer bénéficier d'une subvention, il faut déposer un dossier avant le 15 mars. Ceci suppose donc d'approuver cette demande de subvention et de proposer que notre communauté de communes soit maître d'ouvrage délégué pour l'ensemble des 4 communautés de la Loire concernées par le projet : Pays d'Astrée, Montagnes du Haut Forez, Feurs en Forez, Collines du Matin afin de faciliter le dépôt et l'instruction de la demande. Un seul dossier de subvention sera aussi présenté à la Région au titre du Contrat de Développement Durable en Rhône-Alpes auprès du syndicat mixte des pays du Forez.

Le montant total de dépenses HT est estimé à 56 681 € pour les 4 communautés : dépenses de mobilier et de balisage, réalisation des fiches numériques. Ce montant inclut donc les dépenses relatives à la convention précédemment adoptée avec le comité départemental de la randonnée. Une demande de subvention est présentée au Département pour 30%, à la Région pour 40% soit un autofinancement restant de 30%, qui sera partagé entre les 4 communautés concernées. Pour notre pays d'Astrée, l'autofinancement résiduel global serait ainsi de 5 500 €.

A la demande de Mme Alice DECHAVANNE, conseillère communautaire à Boën sur Lignon, il est précisé qu'il s'agit de chemins pré-existants qui ne supposeront pas d'entretien particulier supplémentaire. Le balisage sera entretenu régulièrement par les bénévoles. Le mobilier qui sera posé supposera une vigilance particulière.

A la demande de M. Robert REGEFFE, conseiller communautaire à Boën sur Lignon, de savoir s'il y a des spots Wifi prévus sur le parcours, M. le Vice-Président précise que non mais qu'en revanche, les « QR codes » sont prévus sur les pupitres. M. REGEFFE souligne l'intérêt qu'auraient les communes à proposer de tels sites dans le cadre du réseau THD42®.

M. Gilles THOMAS, Maire de St Laurent Rochefort, précise que dans le cadre de la venue de la délégation des Saint Laurent de France cet été, il est précisément prévu une découverte du territoire « sur les pas de Montaigne ». Il invitera à cette occasion les élus communautaires.

M. COUDOUR précise qu'il a reçu en mairie une proposition de FranceVoyage.com, qui incluait également la commune de Leigneux.

M. le Vice-Président confirme en effet avoir reçu cette même proposition. Il a consulté leur site internet qui comporte des erreurs. Il rappelle que la priorité doit être donnée aux réseaux et labels nationaux importants, comme les GR et PAH, pays d'art et d'histoire. Il faut que cette démarche d'adhésion et de labellisation se poursuive, mais pas à l'échelle des communes ; cela doit se faire au niveau du pays du Forez, comme sur la randonnée équestre, à vélo, etc. Le sentier GR3 bis va également être balisé, depuis le GR3 qui longe les crêtes, il emmène les randonneurs vers le centre des villages pour les renvoyer ensuite sur le GR par un autre chemin. Ce GR3 bis depuis Chalmazel emmène ainsi les randonneurs via St Georges en Couzan, le long du chemin des Seigneurs, à Sail puis Boën, pour ceux qui par exemple voudraient rejoindre la gare de Boën sur Lignon. Il rappelle qu'il faut en effet que les services soient présents pour nos habitants et les touristes. A cet effet, il souligne de M. Pierre-Jean ROCETTE s'est entretenu avec M. Laurent WAUQUIEZ président de région à ce sujet et que lui-même l'a rencontré, avec M.Jean-Pierre TAITÉ, ce samedi au Comice de Feurs ils lui ainsi ont précisé que le développement de la randonnée relevait de la commission aménagement

du territoire au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, commission dont M. TAITE est précisément responsable. Un courrier va leur être adressé pour leur demander la prise en considération de ce projet du chemin de Montaigne dépassant largement notre cadre communautaire

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, à l'unanimité, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée proposée est validée.

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, à l'unanimité, les demandes de subvention au Département et à la Région telles que proposées sont validées.

c. Réalisation de la voie technique d'accès aux jardins d'Astrée au Grand Pré

M. MIOCHE, Vice-Président rappelle le cheminement prévu pour accéder aux jardins d'Astrée sur le Grand Pré et commente les plans projetés en séance. Une information est donnée sur l'état d'avancement de cette voie qui sera réservée aux véhicules pour l'accès au Grand Pré, afin de laisser piéton l'actuel chemin le long du mur de la Bastie d'Urfé. D'une longueur de 250m, d'une largeur de 3.2, cela représenterait une superficie de l'ordre de 1000 m² sur les parcelles acquises par la communauté de communes. Les premiers travaux de débroussaillage vont être réalisés par les équipes d'insertion des jardins d'Astrée, le terrassement et l'empierrement du chemin donneront lieu à une consultation ; une clôture en bois sera également nécessaire.

L'accès aux parcelles riveraines demeurera garanti en tout état de cause.

6. Château de Goutelas : dépôt du permis de construire pour les travaux de réhabilitation du 2^{ème} étage

Mme Christine DAVAL, Vice-Présidente, rappelle que l'attribution du marché de travaux pour la mise en accessibilité et sécurité avait été faite lors d'un précédent conseil communautaire. En ce début de semaine, le Conseil Départemental a attribué la subvention prévue au CTD Contrat Territorial de Développement ; Mme la Vice-Présidente a tout particulièrement remercié M. le Conseiller départemental pour son soutien efficace sur ce dossier. Avec la subvention obtenue de la Région et les travaux engagés très en-deçà des estimations initiales de la maîtrise d'œuvre, elle rappelle qu'elle avait proposé à l'assemblée de demander le chiffrage de travaux supplémentaires pour améliorer le confort des chambres du 2^{ème} étage, afin de vérifier si l'on restait dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue dans l'étude budgétaire prospective.

Compte tenu du délai maximal d'instruction de 6 mois pour la demande de permis de construire qui s'avère nécessaire pour les travaux de mise en confort des chambres du 2^{ème} étage s'ils devaient être réalisés compte tenu des aides attendues, il est proposé d'autoriser le Président à déposer le dossier du permis de construire que le maître d'œuvre vient de rendre.

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées, à l'unanimité, M. le Président est autorisé à déposer le dossier de permis de construire.

7. Questions diverses

a) Annulations redevances ordures ménagères

M. le Président présente des annulations pour erreur matérielle pour un montant total de 70 €, des admissions en non valeur suite à effacement de dette pour un montant de 900 € et pour poursuites infructueuses pour un montant de 224 €.

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées, à l'unanimité, les annulations et admissions en non valeur, telles que présentées, sont approuvées.

b) Approbation d'une convention pour l'accueil d'un stagiaire pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la convention avec la DRAC

Comme prévu dans le cadre de la convention DRAC, direction régionale des affaires culturelles, M. MIOCHE, Vice-Président, propose d'approuver une convention de stage avec l'Université Lyon 2 pour accueillir un étudiant de 2^{ème} année de master « patrimoine rural et valorisation culturelle » pour une durée de 4 mois du 15/03 au 15/07. Mme Amandine WEBER sera ainsi chargée de proposer et d'aider à l'évaluation et à la médiation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre de notre parcours de découverte des arts et de la culture.

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées, à l'unanimité, la convention telle que proposée est approuvée à l'unanimité.

c) Information sur la délégation du conseil au Président pour les marchés à procédure adaptée en 2015

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée que par décision du conseil du 23/04/14, le Président a été chargé, pendant toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (qu'il s'agisse de marchés de travaux, de fournitures et de services) dont le montant proposé est inférieur à 20.000 € HT dans la limite des crédits inscrits aux budgets. Un outil de suivi de ces marchés a été mis au point et un tableau général est actualisé en interne. Il est à la disposition des élus qui en feront la demande. Une information est donnée sur le nombre d'actes pris par le Président dans le cadre de cette délégation. Sur 2015, 101 actes ont été pris dans le cadre de cette délégation, pour une dépense de 131 570,93 € HT. Une erreur matérielle est détectée en séance et corrigée dans le montant ci-dessus annoncé.

d) Désignation de nos représentants à l'ADIL 42 Agence départementale d'information sur le logement de la Loire

M. MIOCHE, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que par délibération du conseil du 12 mars 2015, nous avons décidé d'adhérer à l'ADIL, association loi 1901, dont l'objet est d'apporter au public une information dans le domaine du logement. L'ADIL apporte une information complète, objective, personnalisée et gratuite sur toutes les questions juridiques, fiscales et financières relatives au logement et à l'urbanisme. L'ADIL est aux services de tous : citoyens, élus et professionnels. Un représentant titulaire et un suppléant doivent être désignés pour notre communauté. Il souligne que peu de réunions sont prévues et qu'à terme avec le regroupement, la désignation sera à revoir. Il propose sa candidature pour être titulaire, Mme Adeline BOURSIER, adjointe à Marcilly le Châtel, pour être suppléante.

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées, à l'unanimité, ces 2 candidatures sont approuvées.

M. le Président informe des prochaines dates de réunion : le prochain bureau aura lieu le 31/03 et se réunira en commission des finances et le conseil du 07/04 sera accueilli à Montverdun pour le vote des budgets.

Le calendrier des dates des prochaines réunions de groupes-projets est donné en séance :

- lundi 14/03 à 18h vie scolaire – RASED
- mercredi 16/03 à 20h vie sportive
- mercredi 23/03 à 19h Critérium du Dauphiné
- mardi 29/03 à 14h Chemin de Montaigne
- mercredi 30/03 à 19h30 déchets

Il est rappelé que les deux prochaines réunions d'information proposées aux agents des communes sur la réforme des territoires sont prévues le 18 mars et le 11 avril de 10h à 12h. La prochaine commission départementale de la coopération intercommunale a lieu le 18 mars à 14h30.

La livraison des bacs jaunes est prévue du 18 au 22 avril. Un courrier d'information sera adressé aux 18 communes, dans le courant de la semaine prochaine.

La livraison du prochain magazine d'information communautaire est avancée au 15 mai pour permettre une distribution avant les épreuves cyclistes début juin.

M. le Président rappelle qu'il souhaite connaître les réserves foncières dans les communes pour envisager de nouvelles zones d'activités et qu'il a chargé M. Pierre-Jean ROCHETTE de ce dossier.

M. REGEFFE fait un point d'information sur le démarrage des études du THD42® et sur la méthode de travail proposée pour plus d'efficacité et un meilleur suivi par les élus de terrain. Une prochaine réunion est prévue ce 17/03 à 14h30 pour les communes concernées par les deux premiers points de mutualisation prévus en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre DREVET, Maire de Sainte Agathe la Bouteresse, propose de partager le verre de l'amitié offert par sa commune.

La séance est levée à 22h.